

Cartographie des parties prenantes

Compte tenu de ses activités, la Fondation MFR Monde est au cœur d'un système faisant interagir divers acteurs et institutions.

Identification des parties prenantes

Internes à la Fondation ou associées à son fonctionnement

Le Conseil d'administration

Le Comité d'Audit

La Commission des finances

L'Union nationale des MFR

L'AIMFR (L'Association Internationale des Mouvements de Formation Rurale a été créée en 1972 à Dakar part la France et quelques pays pour rassembler les MFR existantes dans le monde. En 2019, l'UNMFREO a quitté l'Association).

Le Délégué général

Le chargé de missions

Le comptable

Le service international des MFR

Prestataires

SORHOGECO (commissaire aux comptes)

Les Enchanteurs (communication)

OHME (outil CRM)

CompoOffset (création graphique et impression)

GANDI (nom de domaine)

Wordpress (gestion du site web)

LEXAGONE (RGPD)

Groupama (assurance)

Primonial (placement)

Coriolis (téléphone)

2A voyages (voyages)

HP (bureautique)

INMAC (fournisseur informatique)

MSA (protection social)

AG2R (complémentaire santé retraite)

GANDEE (plateforme collecte)

LILO (moteur de recherche solidaire)

HELLO ASSO (plateforme de collecte)

Les donateurs

Les associations MFR et les fédérations MFR de France

Les donateurs individuels : anciens responsables des MFR, présidents et administrateurs actuels,

directeurs et salariés, autres

Les entreprises mécènes : les donateurs historiques, les nouveaux donateurs

Les partenaires liés à un projet

Les jeunes qui réalisent des actions de solidarité

Les bénéficiaires

Les MFR de France au moment de leur création Remise d'un prix de la fondation annuel Les MFR des pays du sud Les Unions nationales des pays du sud Le service international de l'Union nationale des MFR française L'AIMFR Les familles et les jeunes inscrits dans les MFR

Les pouvoirs publics

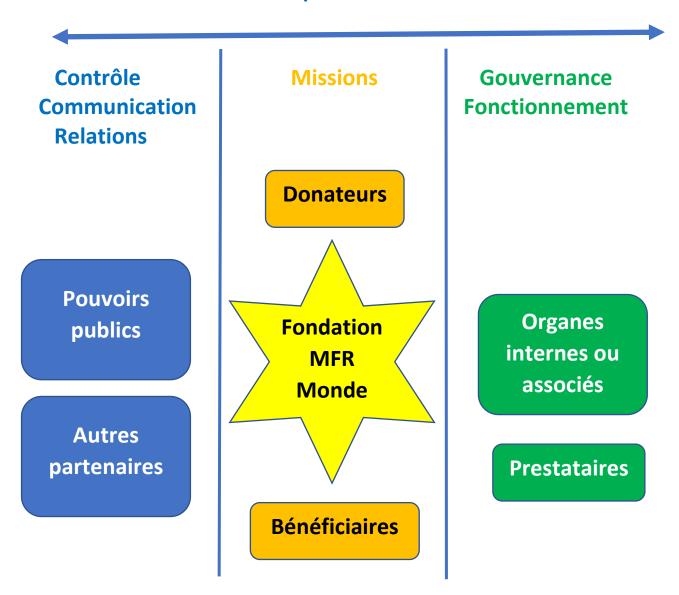
Le ministère de l'Intérieur La préfecture de police de Paris L'administration fiscale

Partenaires

L'AFD (Agence française de développement)
Le Centre français des fonds et Fondations (CFF)
IDAF (Institut des dirigeants d'associations et de fondations)
AFDI (Agriculteurs français et développement international)
IFOCAP (Institut de formation pour les cadres paysans)
IDEAS (labellisation)
Les banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole)

Les catégories des parties prenantes

Champs d'actions





Parties prenantes peu concernées, très influentes

Satisfaire à leurs attentes

IDEAS

Le ministère de l'Intérieur La Préfecture de police de Paris L'administration fiscale Le Centre français des fonds et Fondations (CFF) **OHME HELLO-ASSO** Banques (Crédit Agricole, crédit mutuel) AFD

Parties prenantes très concernées, très influentes

Engager étroitement

Le Conseil d'administration Le Comité d'Audit La Commission des finances L'Union nationale des MFR Le Délégué général Le chargé de missions Les associations MFR et les fédérations MFR de France Le service international de l'Union nationale des MFR française Le Commissaire aux comptes Le comptable Primonial

Élevé



Pouvoir

Faible

Parties prenantes peu concernées, peu influentes

Informer

Les fournisseurs informatiques et communication: les Enchanteurs, CompoOffset, Coriolis, Inmac, Hp, Gandee, Wordpress

2A Voyage

MSA, AG2R, Groupama, Ifocap, Idaf

Gandi, Lilo, Lexagone

Parties prenantes très concernées, peu influentes

Associer régulièrement

L'AIMFR

Les partenaires liés à un projet Les donateurs individuels Les entreprises mécènes Les jeunes impliqués dans des actions de solidarité Les MFR de France à leur création et pour le prix de la Fondation Les MFR des pays émergeants Les Unions nationales des pays émergeants

Élevé **Faible**



Intérêt







Parties prenantes peu concernées, très influentes

Satisfaire à leurs attentes

Envoi du rapport d'activité et financier

Abonnement Écho de la Fondation

Production de documents sur demande

Parties prenantes très concernées, très influentes

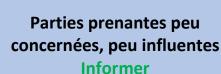
Engager étroitement

Réunions de Conseil
d'administration et réunions de
Bureau
Réunions des Commission et du
Comité d'audit
Échanges réguliers
Président/Délégué général
Journée de travail avec le Comptable
et le délégué général
Mails d'information
Participation au CA de l'Unmfreo et
aux rencontres organisées par le
service international et à leur
groupe de travail

•

Élevé





Envoi Écho de la Fondation

Publication d'informations sur le site et la page Facebook

Vœux de fin d'année

Parties prenantes très concernées, peu influentes

Associer régulièrement

Envoi Écho de la Fondation
Publication d'informations sur le site
et la page Facebook
Mise en place de convention annuelle
entre les MFR et La Fondation
Mobilisation lors de la journée
mondiale des MFR
Prix de la Fondation

Faible

Pouvoir



Faible



Intérêt

Élevé



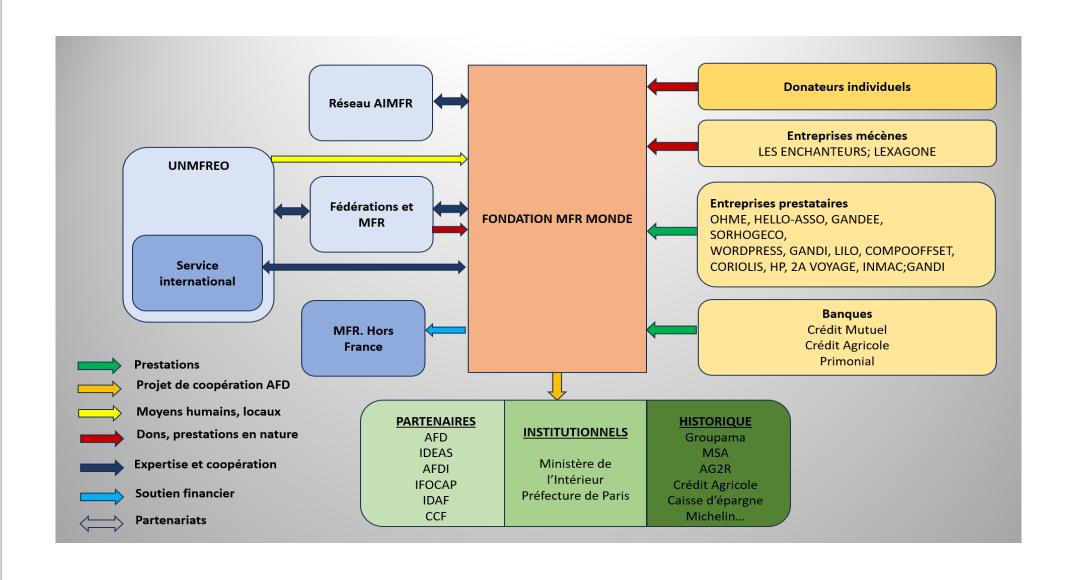
Les relations entre l'Union nationale des MFR et la Fondation MFR Monde

La Fondation est une entité juridique propre qui affirme son indépendance dans sa Charte éthique. Mais créée et soutenue par l'Union nationale des MFR française qui est elle aussi une structure autonome, la Fondation MFR Monde travaille en étroite relation avec l'Union. La Fondation a pour vocation de collecter des ressources et de distribuer des aides aux réseaux des MFR de France ou dans le monde. L'Union nationale des MFR a vocation à fédérer et à représenter les MFR de France.

Le service international de l'Union des MFR est invité en tant qu'expert à siéger au Conseil d'administration de la Fondation MFR Monde. Il accompagne le développement des MFR à l'international en détachant des chargés de missions. Il a sa propre organisation sous la responsabilité du directeur et du Conseil d'administration de l'UNMFREO. La Fondation MFR Monde finance des projets portés par le service international de l'UNMFREO mais elle est habilitée à financer d'autres projets.

Une convention de partenariat est signée entre l'union nationale et la fondation.

Cartographie des parties prenantes



Parties prenantes	Motifs/objectifs de relation	Critères qualité	Ce que la Fondation attend	Ce que la Fondation peut offrir
TUTELLES MINISTERIELLES	Validation des actions de coopérations financées/co financées Garanties légales et réglementaires Cadre d'intervention des actions de coopération (en territoires ruraux)	Conformité	Reconnaissance ou légitimité des interventions de la Fondation	Respect des engagements
ADMINISTRATEURS ET SALARIES	Orientations Mise en œuvre du projet d'association et projet stratégique Affectation des fonds Promotion des actions et réseaux de coopération	Ouverture Rationalisation Confidentialité Transparence	Pérennisation de la Fondation Application de la charte de déontologie Prospections de nouveaux partenaires et donateurs Innovations	Durabilité des interventions Reconnaissance de la prise de responsabilité et de risques
PARTENAIRES INSITUTIONNELS	Communication et restitution des actions de coopération Mobilisation et prospection de donateurs	Ouverture Intégrité	Transmission d'informations Mobilisation de moyens	Levier et moyens d'action dans le cadre de missions légales ou d'ambitions institutionnelles Lisibilité des opérations
DONATEURS	Actions de collecte de fond Envoi de fonds Mécénat	Générosité Positionnement de la responsabilité sociétale des Entreprises	Sens de l'intérêt général Mobilisation Prospection au sein de réseau d'entreprises	Défiscalisation Reconnaissance et valorisation de la mobilisation financière
FOURNISSEURS EXPERTS	Placement des fonds	Confidentialité	Conseils et optimisation des placements	Management de la qualité des services et biens mobilisés
BENEFICIAIRES	Utilisation/ Optimisation des fonds Mobilisation de donateurs	Intégrité Réactivité	Maitrise et évaluation des actions de développement sur les territoires Rationalisation de l'usage des fonds	Relais d'information des actions et besoins Des moyens de pérennisation des formations mises en place